

PROCES VERBAL SUCCINCT DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de séances de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude EICHER, Maire, MM. Alfred KALUZINSKI et Jean-Jacques MULLER, Adjoints au Maire, Mme Viviane SCHUELLER, Adjointe au Maire.

Membres présents :

Mme Hélène KINET, M. Louis KLEINHOFFER, Mme Patricia KOEHL, M. Jean-Robert GIMENEZ, M. Joël SPERRY, M. Philippe BREDEN, Mme Valérie SERRA, Mme Evelyne SPEICHER, M. Joël PETERSCHMITT, M. Mathieu PRIMUS, Mme Marie-Claire FOEHRENBACHER, Mme Audrey GOSSEREZ-MURE, M. Christophe TORANELLI, M. Jean-Marc LECLERE, Conseillers Municipaux.

Membres excusés :

Mme Annette KEMPF donne procuration à M. Le Maire
Mme Valérie BORDMANN donne procuration à Mme Patricia KOEHL
M. Edouard MIKOLAJCZYK donne procuration à M. Alfred KALUZINSKI
Mme Claude THIRIET donne procuration à M. Louis KLEINHOFFER
Mme Karine DELRUE donne procuration à Mme Audrey GOSSEREZ- MURE

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de Séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019
3. Transfert des compétences du PLU et poursuite des procédures en cours par m2A
4. Délégation au Maire relatif au droit de préemption urbain
5. Compte administratif et de gestion budget primitif eau 2019
6. Affectation des résultats du CA – Budget eau 2019
7. Convention de gestion transitoire avec m2A et budget primitif eau 2020
8. Avis relatif à la dotation de l'arme de défense individuelle des Brigades Vertes
9. Cadeau de départ à la retraite d'un agent
10. Communications.

M. le Maire accueille et salue le public ainsi que la presse.

1) Désignation du Secrétaire de Séance

M. le Maire recueille les propositions pour le secrétariat de séance. En l'absence de candidat il propose Dominique HEMMERLE pour assurer cette fonction.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

2) Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3) Transfert des compétences du PLU et poursuite des procédures en cours par m2A

A partir du 1^{er} janvier 2020, m2A sera compétence en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

m2A s'engageant à poursuivre les travaux avec notre étroite collaboration.

Après délibération, le conseil Municipal par vingt voix POUR et par trois voix CONTRE autorise le transfert des compétences du PLU et poursuite des procédures en cours par m2A

4) Délégation au Maire relatif au droit de préemption urbain

Le Conseil municipal à l'unanimité, conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales alinéa 15, délègue le Maire aux fins d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixées par la délibération du 19 mai 2008 expressément maintenues à l'exception de ce qui touche les opérations relevant du champ de compétences m2A défini statutairement comme les zones d'activités économiques et les autres sites d'intérêts communautaires.

5) Compte administratif et de gestion budget primitif eau 2019

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

CA budget eau	BUDGET	REALISE
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	207 731.79 €	132 678.60 €
Recettes	207 731.79 €	172 448.36 €
EXCEDENT		39 769.76 €

	BUDGET	REALISE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	333 012.01 €	27 535.05 €
Recettes	333 012.01 €	246 703.67 €
EXCEDENT		219 168.62 €

Le résultat de l'exercice est de **258 938.38 €**

RESULTAT DE CLOTURE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-211 705.47 €		219 168.62 €	7 463.15 €
Fonctionnement	265 437.26 €	(-) 211 705.47 €	39 769.76 €	93 501.55 €
	53 731.79 €	(-) 211 705.47 €	258 938.38 €	100 964.70 €

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** l'ensemble de ces documents.

6) Affectation des résultats du CA – Budget eau 2019

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement cumulé de 93 501.55 € et un excédent d'investissement de 7 463.15 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, conformément à la convention de gestion transitoire avec m2A et approuvée ce jour, d'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 93 501.55 € et d'affecter au compte 001 « Autres réserves » la somme de 7 463.15 €.

7) Convention de gestion transitoire avec m2A et budget primitif eau 2020

a) Autorisation donnée pour signer la convention de gestion transitoire du service public eau avec Mulhouse Alsace Agglomération.

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite Loi NOTRe, complétée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Loi Ferrand-Fesneau, Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu conférer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- approuve la délégation de l'exercice de l'intégralité de la compétence eau pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération et de façon transitoire, à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020,
- autorise M. le Maire à signer la convention de gestion transitoire à intervenir avec Mulhouse Alsace Agglomération pour la gestion du service public d'eau, conformément au projet annexé à la présente délibération.

b) Budget primitif 2020

M. le Maire, donne lecture de la proposition du Budget eau 2020.

Il détaille les chapitres de fonctionnement en dépenses et en recettes puis des chapitres d'investissement en dépenses et en recettes puis il détaille les équilibres financiers du Budget et propose le vote par chapitre du budget.

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>Vote Conseil Municipal</u>
011	Charges à caractère général	15 025.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00
67	Charges exceptionnelles	600.00
68	Dotations aux amortissements	36 000.00
023	Virement à la section d'investissement	123 076.55
TOTAL DEPENSES		175 201.55

<u>RECETTES</u>		<u>Vote Conseil Municipal</u>
70	Produits des services du Domaine	81 700.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	93 501.55
TOTAL RECETTES		175 201.55

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>Vote du conseil municipal</u>
001	Déficit reporté	0
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	225 429.38
23	Renouvellement du réseau Montgolfier/Vogt	0
TOTAL		225 429.38

<u>RECETTES</u>		<u>Vote du conseil municipal</u>
001	Résultat d'investissement reporté	7 463.15
1022	FCTVA	58 889.68
040	Amortissement des immobilisations	36 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	123 076.55
TOTAL		225 429.38

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget tel que présenté ci-dessus en précisant que ce budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre en investissement.

8) Avis relatif à la dotation de l'arme de défense individuelle des Brigades Vertes

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide par vingt-deux voix POUR et une ABSTENTION

Article 1 : d'approuver l'armement des gardes champêtres

9) Cadeau de départ à la retraite d'un agent

Le Conseil municipal remercie l'agent pour toutes ces années de service exemplaires et décide à l'unanimité de l'attribution d'un cadeau de départ d'une valeur de 500 euros.